

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

AB DECOR
Société par action simplifiée unipersonnelle
Au capital social de 500.00 €
Siège social : 10 RUE JEAN PERRIN, 94200 IVRY-SUR-SEINE
901104570 RCS CRETEIL

L'an deux mille vingt-quatre, et le 07/10/2024 à 10 heures, Au siège social.

Les associés de la société sus-dénommée se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, sur convocation régulière de la gérance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

TRANSFERT DE SIEGE SOCIALE

*La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur **Benmahmoud Adel, 10 RUE JEAN PERRIN, 94200 IVRY-SUR-SEINE**, propriétaire de 100 actions sociales de 01 à 100*

Que le total des actions sociales, présentes ou représentées, est de 100 actions, soit la totalité des actions composant le capital social.

En conséquence, le Président déclare l'assemblée régulièrement constituée et comme pouvant valablement délibérer et prendre ses décisions puisque réunissant plus de la moitié des actions sociales.

Puis, il dépose sur le bureau de l'assemblée les documents nécessaires aux délibérations, ayant observé que ceux-ci ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, pendant le délai requis par les dispositions légales, réglementaires et statutaires, ce dont il a donné acte, notamment :

1^{re} Résolution

*L'actionnaire unique a décidé le transfert de siège sociale au **12 Avenue Maurice Thorez 94200 Ivry sur seine***

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} Résolution

Les actionnaires ont décidé de mettre à jour les statuts après ses résolutions

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Signature

